

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 9 juin 2014, à 19 h 2.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2014.06.105

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

#### **A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014

#### **Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

#### **B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**

1. Ajustements budgétaires
2. Liste des comptes à payer

#### **C. Gestion administrative**

1. Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI)
2. FQM- formation pour la mairesse : maîtrisez vos dossiers municipaux (Nominique)
3. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
4. Tournoi de golf-bénéfice du CLD d'Antoine-Labelle (11 juin)
5. FQM - formation pour la mairesse : gestion financière municipale (Berthierville)
6. Remboursement d'une partie des frais d'inscription – Camp de jour de Labelle et de Rivière-Rouge
7. RIDR - Adoption du règlement numéro 34 décrétant le déménagement de l'immeuble des bureaux administratifs près de la balance et l'affectation de la somme de 189 354.77\$
8. Embauche d'étudiants pour l'été
9. Embauche d'un(e) coordonnateur(trice) en loisirs
11. Lettre d'appui – Festival de la Rouge
12. Comité de la sécurité civile – demande d'appui
13. Demande d'appui financier et résolution – conciliation travail étude
14. Demande de contribution financière – membre étoile espace théâtre
15. Congrès FQM – représentation
15. Trappeur – embauche
16. La Route du Lièvre Rouge – colonne Morris
17. Coupe de bois – demande d'augmentation des redevances pour les chemins municipaux
18. Rapport de réception des soumissions pour l'abat-poussière
19. Chargé de projet MADA et politique familiale – contrat
20. *Contrat J-F Parent (bibliothèque)*

#### **D. Contrat et appel d'offres**

1. Appel d'offres pour déneigement des chemins d'hiver, secteur 2 (lac Caché) – mandat au directeur général
2. Contrat nivelage des chemins

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

3. Collecte des ordures ménagères – renouvellement du contrat
- E. Avis de motion**
  1. Avis de motion de changement au règlement de zonage
  2. Avis de motion projet de règlement modifiant le règlement 219 relatif au zonage concernant les règles régissant la location d'habitations en zone de villégiature
- F. Adoption des règlements**
- G. Sécurité publique**
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
- I. Hygiène du milieu**
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
  1. CCU - Nomination d'un membre résidant sur le territoire de la municipalité
  2. Droit de parole sur la dérogation mineure suivante :
    - Dérogation mineure, 123, chemin des Chutes, lot 3-2, Rang NRM, canton Marchand
  3. Renouvellement adhésion 2014 de Serge Comeau à la COMBEQ (190\$ le 2<sup>e</sup> membre)
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**
- L. Divers**

### Période de questions

#### M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout suivant :

#### C. 20 Contrat – J-F Parent, bibliothèque

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

2014.06.106

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions sur les points à l'ordre du jour.

Aucune intervention de la part des citoyens présents.

### GESTION FINANCIÈRE

#### AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2014.06.107

### LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2014

La liste des comptes est déposée et le directeur général/secrétaire-trésorier expose les points majeurs.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 9 juin 2014 se détaille comme suit :

### **Disponibilité de crédit numéro # 102**

Salaires période du 27 avril 2014 au 24 mai 2014 :

(chèques # 506917 à 506990) 33 067,29 \$

Remises D.A.S. (chèques # 7080 et 7081) 17 837,59 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 7058 à 7079, 7082 à 7093) 111 932,84 \$

Liste des comptes à payer : 132 798,62 \$

**TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 102 295 636,34 \$**

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 102.

ADOPTÉE

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **2014.06.108 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) – 2013.

ADOPTÉE

#### **2014.06.109 FQM – FORMATION POUR LA MAIRESSE : MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse à participer à la formation «Maîtrisez vos dossiers municipaux » qui sera donnée le 29 août 2014 à Nominique.

D'acquitter les frais d'inscription au coût de 304,68 \$ taxes incluses et que les frais de repas et de déplacement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

#### **2014.06.110 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la publication de l'offre de service pour un inspecteur en bâtiments et en environnement poste de remplacement pour 6 mois;

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Geffroy a postulé à ce poste et qu'il a été retenu par le comité pour occuper ce poste;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

De retenir les services de monsieur Robert Geffroy comme inspecteur en bâtiments et en environnement pour un poste temporaire jusqu'au 15 octobre 2014. Son traitement salarial est celui prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

### 2014.06.111 TOURNOI DE GOLF - BÉNÉFICE DU CLD D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De participer à la 15<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique du CLD d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 11 juin 2014 et d'acheter 4 billets, golf et souper, au coût de 160 \$ l'unité (640 \$).

ADOPTÉE

### 2014.06.112 FQM – FORMATION POUR LA MAIRESSE : GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse à assister à la séance de formation «gestion financière municipale» organisée par la FQM le 6 septembre 2014 à Berthierville et d'acquitter les frais d'inscription au montant de 304,68 \$ taxes incluses.

Que les frais de déplacements et de repas lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

### 2014.06.113 REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION – CAMP DE JOUR DE LABELLE ET RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT les frais engagés, par les parents de La Macaza, pour l'inscription de leur enfant au Camp de jour de Labelle et de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT leur demande de remboursement pour une partie des frais d'inscription;

CONSIDÉRANT que les parents reçoivent une facture avec majoration puisqu'ils sont non-résidents de ces municipalités;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le remboursement partiel des frais d'inscription encourus par les parents non-résidents de la municipalité de Labelle et de la Rivière-Rouge lesquels frais sont identifiés sur la facture « tarif pour non-résident majoration ».

ADOPTÉE

### 2014.06.114 RIDR – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 34 DÉCRÉTANT LE DÉMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS PRÈS DE LA BALANCE ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 189 354,77 \$

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 34 de la RIDR décrétant le déménagement de l'immeuble des bureaux administratifs près de la balance et l'affectation de la somme de 189 354,77 \$ de solde disponible du règlement d'emprunt fermé suivant :

- Règlement numéro 21, au montant de 189 354,77 \$ en vue de financer une partie de la dépense au montant de 227 354,77 \$.

ADOPTÉE

### 2014.06.115 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de Vincent Charrette et Alexandre Lebeau, étudiants, pour un emploi d'été et seront affectés au service des travaux publics et d'aide à l'horticulture.

L'embauche d'une troisième personne, titulaire d'un permis de conduire en effet, est également autorisée.

L'horaire de travail est celui établi au service des travaux publics et le taux horaire est celui fixé à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

### 2014.06.116 EMBAUCHE D'UN(E) COORDONNATEUR(RICE) EN LOISIRS

CONSIDÉRANT la publication de l'offre de service pour un coordonnateur en loisirs, poste permanent à temps partiel;

CONSIDÉRANT que madame Valérie Picard a posé sa candidature à ce poste et qu'elle a été retenue par le comité;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De retenir les services de madame Valérie Picard comme coordonnatrice en loisirs, poste permanent à temps partiel. Que son traitement salarial est celui fixé à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

### 2014.06.117 LETTRE D'APPUI – FESTIVAL DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que le Festival de la Rouge est un organisme à but non lucratif sous la gouverne des Gardiens du Patrimoine Archéologique qui ont pour mission le développement socio-économique de notre grande région en passant par l'axe du récréotouristique culturel et du volet patrimonial;

CONSIDÉRANT qu'en 7 ans d'existence, le Festival de la Rouge est un incontournable événement qui se démarque par sa qualité d'organisation et de réalisation;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie les Gardiens du Patrimoine Archéologique, Festival de la Rouge dans ses démarches auprès du Ministère du Tourisme afin que ce dernier voit en cet

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

événement une force économique régionale, rassembleuse et dynamisante sur le plan social, économique et culturel.

ADOPTÉE

### 2014.06.118 COMITÉ DE LA SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT qu'un groupe de résidents de la municipalité souhaite constituer un organisme à but non lucratifs (OBNL) voué à l'acquisition de matériel de sécurité civile pour l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité a déjà réalisé une activité de financement qui, pour des raisons hors de leur contrôle, s'est terminé avec un léger déficit;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'accorder à la sécurité civile de La Macaza un montant de 1 000 \$ pour combler le déficit de l'activité du 10 mai 2014 et pour les aider à former un comité de la sécurité civile et les frais reliés à cette formation.

ADOPTÉE

### 2014.06.119 DEMANDE D'APPUI FINANCIER ET RÉOLUTION – CONCILIATION TRAVAIL ÉTUDE

CONSIDÉRANT QUE le PREL favorise la prise en charge de la persévérance et de la réussite globale du jeune par une mobilisation des différents partenaires du milieu, dans le respect de leur mission et de leur expertise.

CONSIDÉRANT QUE le PREL tend à consolider une expertise collective en matière de réussite globale des jeunes.

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que l'ensemble de la communauté des Laurentides poursuive sa mobilisation sur la valorisation de l'éducation et la persévérance scolaire en posant des gestes concrets;

CONSIDÉRANT QUE le PREL a pour mandat de participer activement au développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation en contribuant à créer des liens durables entre les acteurs du milieu.

CONSIDÉRANT QUE le PREL s'engage à accroître la persévérance scolaire, la réussite éducative, la diplomation et la qualification, en vue d'assurer l'insertion et l'intégration sociale des jeunes des Laurentides;

ATTENDU QUE les entreprises de la région auront de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre qualifiée.

ATTENDU QUE le décrochage scolaire hypothèque l'avenir des jeunes et privera les employeurs d'une main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire doit être considérée comme un enjeu qui concerne tous les acteurs de la région : écoles, étudiants, parents, associations et employeurs;

ATTENDU QUE les facteurs de risque propre à l'élève ou à son environnement sont scolaires, familiaux et sociaux.

ATTENDU QUE l'environnement de l'élève peut contribuer à supprimer ou à atténuer les facteurs de risque et par conséquent augmenter les facteurs de protection.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

ATTENDU QUE les aspirations scolaires sont plus élevées chez les garçons des Laurentides qui reconnaissent l'autorité des personnes élues ou de celles occupant une fonction importante;

ATTENDU QUE les filles des Laurentides ayant une faible perception de leur habilité cognitive seront moins susceptibles de pratiquer des activités bénévoles;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de LA MACAZA en tant qu'employeur de jeunes étudiants, appuie les paramètres du programme GÉNÉRATION C4 qui vise à créer dans la communauté des Laurentides des attitudes et des comportements favorables à la persévérance scolaire, à la réussite éducative, à la qualification et à la diplomation chez les jeunes et les adultes en formation face à l'équilibre entre les études, le travail, la famille, et les activités de la vie courante.

Que la municipalité de LA MACAZA s'engage à :

- Appuyer et à favoriser des initiatives présentées par le programme GÉNÉRATION C4 afin d'améliorer la persévérance et la réussite scolaire de ses employés-étudiants.
- Faire la promotion de la limitation volontaire des heures de travail des jeunes qui n'ont pas complété leurs études en période scolaire;
- À offrir des actions en faveur de la réussite éducative et de la qualification professionnelle des jeunes.
- Inviter les employeurs de sa localité à adhérer au programme GÉNÉRATION C4 qui témoigne de leur volonté de soutenir les jeunes dans leurs efforts de persévérance scolaire.

Que PREL et le programme GÉNÉRATION C 4 soient supportés par la municipalité de La Macaza qui s'engage à mettre de l'avant les actions en faveur de la persévérance et de la réussite scolaires.

Que la municipalité de LA MACAZA acquitte les frais de 50 \$ pour l'année relativement à l'officialisation du contrat de certification.

ADOPTÉE

2014.06.120

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MEMBRE ÉTOILE ESPACE THÉÂTRE**

CONSIDÉRANT que l'Espace Théâtre est une nouvelle salle de spectacle multifonctionnelle de la région de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'adhésion «membre étoile» Espace Théâtre;

CONSIDÉRANT certains privilèges reliés à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que le coût d'une carte de «membre étoile Espace Théâtre» est de 1 000 \$ sur 5 ans;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza adhère «membre étoile» Espace Théâtre et accepte de payer cette adhésion de la façon suivante :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

- L'année 2014 = 250 \$
- L'année 2015 = 500 \$
- L'année 2016 = 250 \$

ADOPTÉE

### 2014.06.121 **CONGRÈS FQM – REPRÉSENTATION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser madame la mairesse et le conseiller Richard Therrien à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se déroulera du 25 au 27 septembre 2014 à Québec.

D'acquitter les frais d'inscription et que les frais de déplacements et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

### 2014.06.122 **TRAPPEUR - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que M. Manuel Perreault était la personne autorisée à capturer les castors nuisibles sur tout le territoire de la municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT son manque de disponibilités;

CONSIDÉRANT que M. Bernard Gagnon est un trappeur demeurant à L'Ascension et qu'il est prêt à prendre la relève;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De retenir les services de M. Bernard Gagnon pour la capture des castors nuisibles sur tout le territoire de la municipalité de La Macaza. Ses services seront requis lorsque nécessité il y aura.

ADOPTÉE

### 2014.06.123 **LA ROUTE DU LIÈVRE – COLONNE MORRIS**

CONSIDÉRANT que la Route du Lièvre a commandé 500 guides qui sont fournies avec la colonne Morris;

CONSIDÉRANT que la quantité est jugée insuffisante par les différents membres des comités formés et que ces derniers recommandent la publication de 1000 copies;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser la municipalité à acquitter les frais supplémentaires reliés à ces guides qui s'élèvent à environ 500 \$.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

2014.06.124

### COUPE DE BOIS – DEMANDE D'AUGMENTATION DES REDEVANCES POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que du transport forestier se fera sur le territoire de la municipalité au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que les redevances du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ne sont accordées qu'après que 1000 voyages de camions soient faits pour un même chemin;

CONSIDÉRANT les dommages occasionnés à nos chemins municipaux par ces camions;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée de 832 \$ du kilomètre, quelques soit le nombre de transports si ce nombre est supérieur à 1 000, est nettement insuffisant quand on sait combien il en coûte pour la réfection d'un chemin;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De demander au ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, de se pencher sérieusement sur ce dossier et, de revoir à la hausse, les redevances pour les chemins municipaux et ce quelques soit le nombre de transports réalisé sur les chemins.

De demander aux autres municipalités et au Conseil de la MRC d'appuyer la Municipalité dans sa démarche.

ADOPTÉE

2014.06.125

### RAPPORT DE RÉCEPTION DE SOUMISSIONS POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de prix relative à de l'abat-poussière liquide, le chlorure de magnésium MAG30, auprès des trois compagnies suivantes pour une quantité de 36 000 litres;

SEBCI	0.1980 \$/litre	7 128 \$ plus les taxes
SOMAVRAC	0.281 \$/litre	10 116 \$ plus les taxes
MULTI ROUTES	0.245 \$/litre	8 820 \$ plus les taxes

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 36 000 litres de chlorure de magnésium liquide MAG30, de la compagnie SEBCI étant le plus bas soumissionnaire. Ce prix inclut le transport et l'épandage.

ADOPTÉE

2014.06.126

### CHARGÉ DE PROJET MADA ET POLITIQUE FAMILIALE – CONTRAT

ATTENDU que la municipalité s'est inscrite au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, résolution 2013.01.15;

ATTENDU la résolution 2013.08.166 relative à la démarche en vue d'obtenir la désignation «Municipalité amie des aînés» MADA;

ATTENDU la résolution 2014.03.56 relative à mettre en place une politique familiale afin de valoriser le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants sur son territoire;

ATTENDU qu'un chargé de projet MADA et politique familiale est nécessaire dans ce dossier;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal requiert les services de madame Johanne Robitaille comme chargé de projet MADA et Politique familiale au tarif de 35\$ de l'heure et pour un montant maximum de 15 000\$.

ADOPTÉE

### 2014.06.127 CONTRAT À JEAN-FRANÇOIS PARENT, ARCHITECTE – RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de J-F Parent Architecte inc. pour les plans et devis en vue de la rénovation de la bibliothèque de la municipalité au montant de 1 800 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

### CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

### 2014.06.128 APPEL D'OFFRES POUR DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER, SECTEUR 2 (LAC CACHÉ) – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le déneigement des chemins municipaux pour la saison 2013-2014, secteur 2 (lac Caché).

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

### 2014.06.129 CONTRAT NIVELAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation envoyé à trois soumissionnaires pour le nivelage des chemins sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 4 juin 2014 au bureau de la municipalité et dont le résultat est ci-dessous décrit;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Taux horaire avant la T.P.S. et la T.V.Q.</b>
<b>Excavation Sylvain Bélanger Lac Saguy</b>	118 \$/h Plus frais pour chaque déplacement de Lac Saguy au garage municipal de 180 \$ si nécessaire
<b>Excavation du Nord (Roger Grégoire) La Minerve</b>	Il n'a pas soumissionné

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

<b>Sauriol Gaston et Martin (Martin Sauriol) Labelle</b>	105 \$/h pour la saison estivale et automnale 115\$/h pour la saison hivernale Aucuns frais de déplacement
--	---

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission la plus basse soit celle Sauriol Gaston et Martin de Labelle, au coût de 105 \$/h pour la saison estivale et automnale et de 115 \$/h pour la saison hivernale.

ADOPTÉE

**N.B.** *Avant d'aborder le point suivant, le conseiller Jean Zielinski demande à se retirer de toute discussion et décision voulant éviter ainsi toute possibilité de conflit d'intérêts. Il est 19 h 31.*

### **2014.06.130 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – RENOUELEMENT DU CONTRAT**

ATTENDU que le contrat de monsieur Claude Hébert pour la collecte et le transport des matières recyclables et des déchets vient à échéance le 31 octobre 2014 à minuit;

ATTENDU la possibilité de renouveler ledit contrat pour une autre année;

ATTENDU que monsieur Hébert a été rencontré à cet effet et qu'il ne voit pas d'inconvénient à renouveler le contrat pour une année supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De reconduire le contrat de Claude Hébert pour la collecte et le transport des matières recyclables et des déchets pour une année supplémentaire, à savoir du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015 selon les dispositions prévues au contrat.

ADOPTÉE

**N.B.** *Le conseiller Jean Zielinski revient siéger à la table du conseil.*

### **AVIS DE MOTION**

#### **Avis de motion CHANGEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean Zielinski à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, un projet de règlement apportant des modifications au règlement de zonage numéro 219 et dispense de la lecture est demandée.

#### **Avis de motion PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 219 RELATIF AU ZONAGE CONCERNANT LES RÈGLES RÉGISSANT LA LOCATION DE CHALETS**

Avis de motion est donné par le conseiller Yvan Raymond à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, un projet de règlement modifiant le règlement 219, relatif au zonage concernant les règles régissant la location de chalets à court terme.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet à l'ordre du jour

### **TRANSPORT ROUTIER**

Aucun sujet à l'ordre du jour

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

### HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2014.06.131

#### C.C.U. - NOMINATION D'UN MEMBRE RÉSIDANT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT le règlement 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité doit être composé de membres résidants et de deux conseillers;

CONSIDÉRANT que la nomination de David Hinds n'est pas valable puisqu'il ne réside pas sur le territoire de la municipalité et par ce fait il ne peut siéger au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De nommer Michel Lambert, résidant, pour siéger au comité consultatif d'urbanisme en remplacement de David Hinds. Le mandat de ce nouveau membre est de deux ans.

ADOPTÉE

#### DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE

Une dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 21 mai 2014, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 123, chemin des Chutes, lot 3-2, rang NRM, canton Marchand.

Des explications concernant cette dérogation mineure sont données aux personnes présentes à la séance du conseil.

2014.06.132

#### DÉROGATION MINEURE : 123, CHEMIN DES CHUTES, LOT 3-2, RANG NRM, CANTON MARCHAND

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 123, chemin des Chutes, lot 3-2, Rang NRM, canton Marchand.

- Accepter la dérogation suivante aux articles 7.2.1 et de l'article 8.3.1 paragraphe J du règlement de zonage 219 concernant :

Les marges de recul d'un bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal à 5.49 mètres de la ligne latérale alors que le règlement exige 8 mètres.

La superficie maximale de toutes les constructions et de 11.28 % alors que le règlement exige 10 %.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal abonde dans le même sens que la recommandation du CCU et accepte sous certaines conditions, la dérogation mineure pour la propriété située au 123, chemin des Chutes, lot 3-2, rang NRM, canton Marchand, à savoir :

- Démolir le cabanon construit sans permis.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

- Advenant le recouvrement d'un ou plusieurs murs de la nouvelle structure, les seuls matériaux utilisés autorisés, sont ceux prévus à la réglementation municipale. Aucun revêtement temporaire (plastique, etc.) ne sera toléré.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 2014.05.102 adoptée prématurément à la séance ordinaire du 12 mai 2014.

ADOPTÉE

2014.06.133

### **RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2014 DE SERGE COMEAU À LA COMBEQ**

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De renouveler l'adhésion de Serge Comeau, inspecteur en bâtiment et en environnement à la COMBEQ pour 2014 et de payer les frais relatifs à ce renouvellement de 190 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### **LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **DIVERS**

2014.06.134

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UNE VENTE DE GARAGE SUR LE TERRAIN DU GARAGE JUBINVILLE & FRÈRE 19 ET 20 JUILLET 2014**

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter de payer les frais relatifs à la publicité pour la vente de garage qui aura lieu les 19 et 20 juillet 2014 au garage Jubinville & Frère ainsi que la location d'une toilette chimique pour cet événement.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE**

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Dépenses
- Membre du CCU
- Dépenses de la RIDR
- Quai lac Chaud
- Procès-verbaux
- Contribution municipale aux Associations de lacs
- Coupe de bois
- Dépôt de la position de l'Association des propriétaires du lac Clair concernant la coupe de bois
- Labelle à La Macaza
- Nettoyage des fossés
- Gratuité à la RIDR, Réf. dépôt
- Permis et dérogation

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

- Intervention service incendie
- Avis de motion

2014.06.135

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Céline Beaugard

---

Jacques Taillefer